

Parce que de l'autre côté de l'information... il y a Vous !

Solidarités Nouvelles Bruxelles organise un nouveau cycle de formations autour des trois domaines dans lesquels elle est active depuis plus de 40 ans :

- ⇒ Emploi/sécurité sociale,
- ⇒ Aide sociale,
- ⇒ Logement.

L'incapacité de travail dans tous ses états

Geneviève Pilette
Salle Lucia de Brouckère 4C 124

Vendredi 24 octobre 2008

Une personne en incapacité de travail ou dont la capacité au travail est réduite a-t-elle droit à un salaire garanti, à des indemnités à charge de la mutualité, du Fonds des accidents du travail, du Fonds des maladies professionnelles, à des allocations de chômage, des allocations de remplacement de revenus octroyées à la personne handicapée par le SPF Sécurité sociale ou au revenu d'intégration sociale (RIS) accordé par le CPAS ? Y-a-t-il un ordre de priorité ? Les cumuls sont-ils possibles ?

Le revenu d'intégration sociale (RIS)

Nursen Gunduz
Salle Lucia de Brouckère 4C 124

Vendredi 14 novembre 2008

Le point sur les conditions d'octroi du RIS, la prise en compte des ressources, les montants, les modalités pour introduire une demande ou un recours...
Mais également, le point sur l'octroi du RIS aux étudiants, d'une prime d'installation ou d'une aide sociale financière sous la forme de la remise d'une carte médicale, du remboursement total ou partiel de factures d'énergie ou de toute autre intervention pécuniaire.

Rupture du contrat de travail et droit aux allocations de chômage

Marie-Caroline Menu
Salle Ilya Prigogine 4C 104

Vendredi 12 décembre 2008

Démission, licenciement avec préavis, licenciement pour faute grave, pour force majeure, rupture de commun accord : quelle est l'incidence particulière de chacun de ces modes légaux de rupture d'un contrat sur l'octroi des allocations de chômage ? La notion de « chômage volontaire », déterminante pour une indemnisation par l'assurance chômage, sera donc au cœur de cette séance.

Les artistes et le droit aux allocations de chômage

Anne-Catherine Lacroix
Salle Ilya Prigogine 4C 104

Vendredi 16 janvier 2009

Artiste ou non ? Au regard de la réglementation chômage, qui peut bénéficier de cette appellation contrôlée ? Peut-on être indemnisé par l'assurance chômage et exercer une activité artistique ? À quelles conditions ? En fin de compte, existe-t-il un régime social privilégié pour les artistes ?

La garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA)

Colette Durieux
Salle Ilya Prigogine 4C 104

Vendredi 6 février 2009

En 2001, le revenu garanti aux personnes âgées est remplacé par la Grapa. L'Office national des pensions (ONP) octroie cette allocation sociale aux personnes qui ne peuvent prétendre à une pension et dont les ressources sont insuffisantes. Le point sur les conditions d'octroi, les montants.

Conclure un contrat de bail : abc

Didier Joly
Salle Ilya Prigogine 4C 104

Mardi 3 mars 2009

La conclusion d'un bail est un moment crucial dans la formation des rapports locatifs. Non seulement, c'est le début d'une relation contractuelle qui peut s'étendre sur de nombreuses années, mais c'est aussi le moment où les parties fixent le cadre juridique dans lequel cette relation s'organisera.

Au cours de cette matinée nous aborderons des questions de base. Quels sont le rôle et la portée d'une promesse de location ? Quelles sont les informations que le bailleur peut demander au locataire ? A partir de quel moment y-a-t-il bail écrit ? Comment déterminer le prix de la location ? Qu'est-ce qu'une clause résolutoire expresse ? Quel est le rôle d'une clause de solidarité ?

Conclure un contrat de bail : questions pointues

Didier Joly
Salle Ilya Prigogine 4C 104

Mardi 17 mars 2009

Nous allons nous concentrer sur trois questions essentielles : la durée du bail, les états des lieux et la garantie locative.

Cette seconde formation est destinée aux personnes qui ont suivi les travaux de notre première matinée ou aux personnes qui maîtrisent déjà la matière et souhaitent approfondir toutes ces questions.

Contrat de travail : entre flexibilité et sécurité !

Martine Berckmans
Salle Ilya Prigogine 4C 104

Vendredi 8 mai 2009

Sous couvert de rentabilité, les entreprises embauchent en fonction des nécessités de la production : contrats à durée déterminée, contrats à temps partiel, horaires variables, horaires éclatés, prestations d'heures supplémentaires... Les travailleurs, eux, cherchent à se garantir un salaire qui assure leur subsistance. L'impossible équation ?

Le bail à loyer : le bilan

Catherine Culot
Salle Ilya Prigogine 4C 104

Mardi 19 mai 2009

Première évaluation des nouvelles dispositions adoptées en 2007 relatives à l'enregistrement du bail, à l'état des lieux, aux modalités d'affichage et à la garantie locative.

L'occasion aussi d'aborder l'augmentation des loyers en cours de bail. Ces hausses de loyer sont souvent lourdes à supporter par les locataires même si elles sont pratiquées en toute légalité. Que dire alors des révisions du loyer imposées par le propriétaire pour réduire les frais qu'il a engagés pour l'entretien du bien !

Ces formations sont organisées par

Solidarités Nouvelles Bruxelles

Service juridique de 1^{ère} ligne agréé par le SPF Justice.

asbl subsidiée par la Communauté française, par la Cocof et la Région bruxelloise

Rue de la Porte Rouge 4 - 1000 Bruxelles

Tél.: 02/512.71.57 ou 02/512.02.90 - Fax: 02/512.76.68

www.snbru.be

Renseignements et inscriptions : Marie-Caroline MENU ou Anne-Catherine LACROIX

Les formations se dérouleront de 9h à 12h
au Ministère de la Communauté Française - 44, bld Léopold II à 1080 Bruxelles

Coût : 30 € / matinée

Bulletin d'inscription _____

Nom : Prénom :

Organisme : Fonction :

Adresse :

Numéro de téléphone : Numéro de fax :

E-mail :

- S'inscrit à (aux) séance(s) :
- vendredi 24 octobre 2008
 - vendredi 14 novembre 2008
 - vendredi 12 décembre 2008
 - vendredi 16 janvier 2009
 - vendredi 6 février 2009
 - mardi 3 mars 2009
 - mardi 17 mars 2009
 - vendredi 8 mai 2009
 - mardi 19 mai 2009

et verse 30 € par matinée sur le compte 001-2806579-57 avec la mention : « formation du ../../200. »

Vous pouvez nous renvoyer le bulletin d'inscription par courrier, par fax (02/512.76.68) ou par e-mail (snbru.droitsocial@coditel.net)